



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4279^e séance

Mercredi 21 février 2001, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ben Mustapha	(Tunisie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovski
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Sixième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation
des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/128)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Sixième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/128)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je propose d'inviter les membres du Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ainsi que la Zambie, le représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'Organisation de l'unité africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, à participer à cette séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. le général Assani Tidjani, Envoyé spécial du Président de la République du Togo, S. E. M. Gnassingbé Eyadema, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Tidjani (Togo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite le Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. João Bernardo de Miranda, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Miranda (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okintundu, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. She Okintundu (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Gurirab (Namibie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite le Ministre au Cabinet du Président de la République du Rwanda, S. E. M. Patrick Mazimpaka, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mazimpaka (Rwanda) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite le Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. Alfred Mubanda, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mubanda (Ouganda) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite le Ministre aux affaires présidentielles de la Zambie, S. E. M. Eric Silwamba, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Silwamba (Zambie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, S. E. M. Stanislaus Mudenge, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mudenge (Zimbabwe) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Valentine Senga, représentant du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) auprès de la Commission militaire mixte, à prendre place à la table du Conseil.

J'invite M. Azarias Ruberwa, Secrétaire général du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), à prendre place à la table du Conseil.

J'invite M. Pashi-Claver, représentant du Rassemblement congolais pour la démocratie-Kinsangani (RCD-K), à prendre place à la table du Conseil.

J'invite M. Saïd Djennit, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à prendre place à la table du Conseil.

J'invite M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du sixième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), document S/2001/128.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2001/147, lettre datée du 18 février 2001 du Rwanda ; et S/2001/150, lettre datée du 20 février 2001 de l'Ouganda.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Secrétaire général Kofi Annan et je me félicite de sa présence ici. Je le remercie également d'avoir présenté au Conseil le sixième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, qui contient des recommandations très importantes.

Au nom des membres du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue aux ministres et aux membres du Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, au Ministre des affaires présidentielles de la Zambie, au Ministre de la défense nationale de la République du Togo, au représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'OUA, et au général de brigade Njuki Mwanki, Président de la Commission militaire mixte. Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, et au général Diallo, commandant de la Force de la MONUC.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux efforts faits par les membres de la MONUC.

Notre séance d'aujourd'hui est une suite du dialogue qui avait commencé au début de l'année dernière entre le Conseil de sécurité et les parties signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. L'initiative prise par le Conseil de sécurité de tenir la présente séance dans les conditions actuelles est une affirmation de son intention de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la situation en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région. Nous avons noté que les participants à cette séance sont prêts à faire avancer le processus de paix. Leur présence ici aujourd'hui est une affirmation de cette volonté.

On est convaincu que la situation actuelle dans la région permet de donner un nouvel élan au processus de paix. La séance d'aujourd'hui a lieu après une série de réunions très importantes tenues dans la région et après les initiatives importantes et utiles prises par de nombreux dirigeants africains et par l'OUA afin de contribuer à la recherche d'une solution au conflit en République démocratique du Congo. Cette séance fait également partie des efforts déployés actuellement par l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, pour s'attaquer à ce conflit. C'est une occasion très importante et rare, qui ne se représentera peut-être pas, pour mettre en pratique cette volonté politique afin de commencer de façon décisive à prendre les mesures concrètes nécessaires, en mettant en oeuvre les moyens et les mécanismes pour faire avancer le processus de paix et réaliser les aspirations du peuple congolais et des peuples de la région dans son ensemble.

Nous nous félicitons des progrès intervenus au cours des dernières semaines pour ce qui est du respect de l'Accord de cessez-le-feu et aussi des initiatives positives qui ont été annoncées, et nous attendons avec intérêt la poursuite de cet engagement, la mise en oeuvre effective des résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions de l'Accord de Lusaka et des plans de désengagement de Kampala et de Harare, ainsi que le retrait rapide des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo conformément à la résolution 1304 (2000).

Les membres du Conseil se félicitent de la volonté des autorités congolaises d'instaurer le dialogue intercongolais avec son facilitateur, Sir Ketumile Masire. Nous encourageons toutes les parties congolaises à coopérer pour assurer le succès de ce processus dans l'intérêt de la population congolaise.

Le déploiement de la MONUC en République démocratique du Congo a été retardé, ce qui a déçu de nombreuses personnes. L'ONU se prépare maintenant à mettre en oeuvre ce déploiement. Nous demandons à toutes les parties de coopérer pleinement au déploiement de la MONUC et de garantir la sécurité, la sûreté et la liberté de circulation du personnel de l'ONU et du personnel connexe.

Nous avons suivi avec une extrême préoccupation la détérioration de la situation humanitaire en République démocratique du Congo en raison de la longue période de lutte et de conflit, et nous tenons à souligner la nécessité urgente de fournir une assistance humanitaire au peuple congolais.

La séance d'aujourd'hui revêt une grande importance pour le peuple congolais affligé par la guerre et les déchirements, qui aspire au rétablissement complet de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité du pays et à une pleine réconciliation entre les habitants, ainsi que pour les peuples de la région des Grands Lacs, qui aspirent à vivre dans la sécurité et la stabilité et à poursuivre leur développement.

Notre séance d'aujourd'hui est aussi au centre des préoccupations du continent africain et de la population du monde entier qui souhaitent mettre fin aux bouleversements et aux conflits qui affectent depuis de nombreuses années la région des Grands Lacs et qui représentent une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son dernier rapport, nous sommes donc appelés à prendre nos responsabilités et à travailler ensemble pour faire renaître l'espoir et pour répondre à cette aspiration à la paix.

C'est un plaisir pour moi de donner la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Au mois de juin dernier, dans cette même salle, les membres du Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ont rencontré les membres du Conseil de sécurité afin de discuter des moyens de faire progresser le processus de paix en République démocratique du Congo. Beaucoup de choses ont changé depuis le mois de juin et, ces dernières semaines, certaines choses, au moins, ont changé pour le mieux.

D'abord, animées d'une détermination renouvelée de parvenir à un règlement pacifique, les parties ont repris des contacts au plus haut niveau. Ensuite, la voie

est désormais ouverte pour que les Congolais puissent participer au Gouvernement de leur pays et avoir réellement voix au chapitre. Et enfin, les hostilités ont cessé de facto dans pratiquement tout le pays.

Cependant, comme les membres du Conseil et toutes les parties le savent bien, il faudra, pour surmonter les obstacles considérables qui subsistent, avoir la volonté de faire la paix et d'honorer les engagements pris.

Actuellement, le territoire de la République démocratique du Congo est scindé le long d'une ligne sur laquelle s'affrontent les forces de cinq armées étrangères et qui s'étend du lac Mweru, à la frontière zambienne, jusqu'aux rives de l'Oubangui, à la frontière avec la République du Congo. Je crois que les membres du Conseil sont saisis de cartes de la région.

Depuis cinq semaines, le calme règne à nouveau le long de cette ligne. Conformément au plan qui a été élaboré par la Commission militaire mixte et approuvé par le Comité politique, les belligérants pourront bientôt commencer à se retirer des positions qu'ils occupent, en deçà de la ligne de front. Ce serait là un premier pas vers le retrait de toutes les forces étrangères présentes sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Depuis la signature de l'Accord de Lusaka en juillet et août 1999, nous n'avons eu d'autre but. Malgré les obstacles, des malentendus et des retards qui ont empêché jusqu'ici la réalisation de cet objectif, on peut dire que les progrès récents sont à porter au crédit de toutes les parties. Toutes les parties ont la responsabilité de faire en sorte que le processus de paix aboutisse à sa conclusion juste et logique, qui ne s'est que trop fait attendre.

Le plan de désengagement des forces a été signé à Harare le 6 décembre. J'ai présenté depuis au Conseil de sécurité un plan d'opérations, selon lequel l'Organisation des Nations Unies déploierait du personnel militaire pour surveiller et vérifier les mesures que les parties prendront pour appliquer le plan de désengagement.

Le Conseil est maintenant disposé à approuver ce plan, tandis que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le Secrétariat ont déjà commencé à prendre les dispositions voulues pour le mettre à exécution. Dès que le Conseil aura achevé ses débats, il

faudra fixer la date à laquelle commencera l'exercice de désengagement et de redéploiement. Les troupes pourront alors commencer à se replier, sous la supervision et le contrôle des observateurs militaires des Nations Unies. Il convient de choisir cette date avec soin : elle ne doit pas être trop tardive, car l'on risquerait de perdre l'élan actuel, mais elle ne doit pas non plus être trop rapprochée car il faut s'assurer que tous les préparatifs nécessaires ont été menés à bien afin de garantir l'efficacité et la transparence de l'opération.

Ces mouvements militaires s'inscriront dans un environnement politique qui, pour tendu et instable qu'il soit, montre des signes clairs d'amélioration. Je me félicite de la décision du gouvernement du Président Kabila d'autoriser le facilitateur neutre, Sir Ketumile Masire, à collaborer avec les diverses parties congolaises dans la conduite du dialogue national. Sans un large accord politique entre tous les Congolais, fondé sur un dialogue débouchant sur des élections libres et régulières, aucun règlement militaire ne pourra rendre durablement la paix et la stabilité à la République démocratique du Congo.

Étant donné les signes encourageants qui se font jour depuis peu, j'exhorte tous les donateurs qui se sont engagés à appuyer les travaux du facilitateur neutre à tenir sans tarder leurs promesses. J'engage, par ailleurs, les membres du Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à appuyer, sur les plans financier et autres, l'important travail mené par le Président Masire.

Toutefois, avant de réaliser les objectifs politiques à long terme, nous devons résoudre la crise humanitaire qui continue d'affecter de très nombreux Congolais. À l'heure où je vous parle, dans de trop nombreuses régions de la République démocratique du Congo, les travailleurs humanitaires se trouvent empêchés d'atteindre des populations dans le besoin. Au moins 2 millions de personnes vivant en République démocratique du Congo ont été chassées de chez elles par les combats. Moins de la moitié reçoivent une aide humanitaire. Il y a peut-être 16 millions de personnes qui ne mangent pas à leur faim. Plus de la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable et près des deux tiers ne peuvent obtenir les médicaments essentiels dont ils ont besoin.

Enfin, la sécurité des pays voisins qui ne participent pas à la guerre se trouve menacée, notamment par l'afflux de réfugiés et par la présence d'hommes armés

qui fuient les combats. Je tiens à souligner une réalité tragique : les civils – et en particulier les femmes et les enfants – ont été les principales victimes des combats. Des crimes horribles ont été commis contre des femmes, y compris le viol, utilisé comme arme de guerre. Des enfants ont été enrôlés dans des armées et envoyés au front. Il faut leur donner une chance de se construire un avenir meilleur.

Le monde attend des parties à ce conflit – les parties qui ont signé l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka – qu'elles se montrent résolues à mettre fin aux combats et à jeter les bases de la paix et du redressement. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que la communauté internationale et les Nations Unies peuvent leur apporter une aide matérielle. On s'est plaint de la lenteur avec laquelle les Nations Unies interviennent ou des forces squelettiques qu'elles envisagent de déployer. Mais les gouvernements qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas convaincus qu'ils doivent risquer la vie de leurs soldats dans une situation où les plus responsables n'entendent pas s'engager réellement.

Ces faits ne sont pas plaisants, mais ils sont une réalité.

C'est ce qui fait toute l'importance de ces réunions entre le Conseil de sécurité et le Comité politique. Nous devons à présent mettre à profit les progrès accomplis au cours des dernières semaines, à savoir les accords qui ont été signés et les plans minutieux qui ont été dressés. Laissons les parties au conflit montrer au monde qu'elles souhaitent et peuvent tenir leurs promesses – mettre fin à un conflit révoltant et désastreux et coopérer réellement avec la communauté internationale pour jeter les bases du redressement.

À cet égard, je me félicite de ce que le Président Kagame m'ait confirmé au téléphone, le 19 février, sa décision de retirer ses troupes de Pweto et d'ordonner à toutes ses troupes de se retirer sur 200 kilomètres, selon le plan de désengagement et de redéploiement de Harare.

J'ai chargé mon Représentant spécial, M. Morjane, et le commandant de la Force, le général Diallo, qui sont avec nous aujourd'hui, de se préparer à aider à ce retrait. J'espère que cette initiative rwandaise contribuera à donner le ton et amènera les autres parties à prendre des mesures analogues en vue du retrait

ultime de toutes les forces étrangères de la République démocratique du Congo.

Je note donc avec satisfaction la déclaration publiée hier par le Gouvernement ougandais, selon laquelle il envisage de retirer deux bataillons de la République démocratique du Congo. Voilà un autre fait nouveau dont nous ne pouvons que nous réjouir. Il faut aujourd'hui dire clairement aux parties ceci : laissez le désengagement des forces et le dialogue intercongolais commencer. Dressez des plans pour retirer toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo. Collaborez avec vos voisins et avec nous pour trouver des moyens novateurs et créatifs de régler les problèmes des groupes armés et de la sécurité des frontières. Voilà les résultats que l'on attend de cette réunion. Je vous souhaite de tout coeur de les atteindre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de l'ONU de sa déclaration importante.

À présent, j'ai le plaisir de donner la parole à M. Stanislaus Mudenge, Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe et Président du Comité politique.

M. Mudenge (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : D'abord, je voudrais féliciter mon vieil ami, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour, de la façon excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de janvier et je le remercie de l'invitation qu'il nous avait adressée au nom du Conseil de sécurité de venir à New York aujourd'hui. Je me félicite également de la présence de l'Ambassadeur Saïd Ben Mustapha, frère africain qui préside les travaux du Conseil ce mois-ci, au cours duquel le Conseil de sécurité va débattre de nombreuses questions intéressantes particulièrement l'Afrique. Nous félicitons le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa détermination inlassable d'oeuvrer en faveur la paix en Afrique et dans le monde entier.

J'ai l'honneur, au nom du Comité politique créé en application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka en République démocratique du Congo (RDC) et en mon nom propre, d'exprimer notre gratitude au Conseil de sécurité de l'ONU pour nous avoir invités à nous entretenir de nouveau avec lui, de cette manière, sur la question très urgente du rétablissement de la paix en République démocratique du Congo. Nous sommes conscients du temps et de l'attention considérables que vous avez consacrés et que vous continuez de consacrer

au règlement du conflit en République démocratique du Congo. Un peu plus tôt ce mois-ci, le Conseil a rencontré séparément les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda, respectivement, dans le cadre de ses efforts en vue de contribuer au règlement de ce conflit. Nous nous réunissons avec le Conseil en cette occasion pour pouvoir ensemble non seulement échanger des points de vue sur cette question, mais également convenir des prochaines mesures nécessaires pour soutenir et encourager de nouveaux progrès dans le processus de paix.

La dernière fois qu'une séance analogue a eu lieu entre le Comité politique et le Conseil de sécurité, les 15 et 16 juin 2000, le processus de mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu se heurtait à de nombreux défis. Des violations du cessez-le-feu et des combats dans différentes provinces de la République démocratique du Congo avaient lieu. La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) était confrontée à de nombreux obstacles et le dialogue national n'avait pas encore surmonté une série de complications. Le tableau alors paraissait sombre – en fait, certains diraient qu'il était carrément déprimant.

Aujourd'hui, nous assistons à une situation radicalement transformée – une qui suscite des espoirs renouvelés et un nouvel optimisme à l'égard du processus de paix en République démocratique du Congo. Les armes se sont tuées sur les lignes de front depuis plus de trois semaines maintenant. La mise en oeuvre rapide du processus de désengagement et de redéploiement des forces, auquel toutes les parties ont souscrit, pourrait aider à maintenir le silence des armes encore plus longtemps. De son propre aveu, la MONUC jouit de la coopération de toutes les parties à l'Accord et la question, jusqu'à présent épineuse, du facilitateur du dialogue national a été réglée.

Les parties à l'Accord de cessez-le-feu ne se sont jamais lassées de se réunir et d'explorer différentes initiatives pour surmonter les entraves, quelles qu'elles soient, au progrès du processus de paix. La réunion la plus récente des parties s'est tenue à Lusaka (Zambie) les 12 et 15 février 2001, respectivement au niveau du Comité politique et au sommet. En plus de réaffirmer leur attachement à la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu, les parties ont débattu de questions aussi cruciales que le désengagement et le redéploiement des forces et les pourparlers politiques intercongolais, et elles ont réalisé des progrès notables. Toutes les parties

ont à présent signé les sous-plans de désengagement et on s'attend à ce que les deux seules parties à ne pas encore avoir donné d'ordres de désengagement à leurs troupes les mettent prochainement à la disposition de la Commission militaire mixte et de la MONUC.

Les préparatifs du dialogue intercongolais doivent être amorcés sérieusement très bientôt lorsque le facilitateur, l'ancien Président Sir Ketumile Masire, se rendra à Kinshasa en réponse à l'invitation adressée par le Président Joseph Kabila. Étant donné le caractère urgent que les parties attachent au début du dialogue national, toutes les parties congolaises ont été instamment priées à entamer les consultations entre elles et à coopérer pleinement avec le facilitateur.

Il est tout à fait évident que les parties continuent de prendre au sérieux leurs obligations et souhaitent tirer avantage de la conjoncture favorable actuelle pour faire avancer davantage le processus, et de façon plus tangible. Aussi bien le Comité politique que la réunion au sommet ont souligné leur souhait et leur détermination d'accélérer le rythme de mise en oeuvre du processus de paix. C'est dans cet état d'esprit et compte tenu de ces attentes que nous rencontrons aujourd'hui les membres du Conseil de sécurité aujourd'hui en tant que partenaires dans la recherche d'une paix durable en République démocratique du Congo. Nous espérons donc que l'hésitation et le doute cèderont le pas à un renouvellement de la confiance dans le processus de paix et que cette confiance renouvelée se traduira par des actions concrètes et opportunes pour que l'ONU s'acquitte des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu et en vertu des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité concernant la République démocratique du Congo.

Nous notons cependant avec une certaine préoccupation, à cet égard, que l'Organisation des Nations Unies, au titre du nouveau plan d'opérations échelonné, progressif et minimaliste de la MONUC, suscite une fâcheuse impression d'hésitation et de doute à propos du processus de paix. Les parties sont fermement convaincues que ce n'est pas le moment de se livrer à des atermoiements ou à des doutes, mais plutôt de s'engager rapidement, compte tenu des circonstances positives actuelles. Le Sommet de Lusaka a été sans équivoque lorsqu'il a exprimé l'espoir que l'ONU réagirait, avec

« le déploiement intégral et rapide des observateurs militaires et du personnel connexe en Ré-

publique démocratique du Congo, tel qu'autorisé par la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 24 février 2000 ».

La République démocratique du Congo est un vaste pays. Il est nécessaire que la MONUC soit autorisée à déployer les 5 537 hommes, autorisés par la résolution 1291 (2000). Réduire les effectifs à moins de 3 000 hommes, comme cela est maintenant proposé, au titre du nouveau concept de déploiement, susciterait certainement l'impression d'un manque de sérieux, si ce n'est pas d'un cynisme flagrant et d'un manque de sincérité et d'engagement envers le processus de paix en République démocratique du Congo. Je crois que l'une des agences de presse a hier qualifié le chiffre de « minuscule ».

Réduire la force équivaldrait à amender la résolution 1291 (2000) par la petite porte, au moyen d'une décision administrative. Ce serait tout à fait fâcheux. En conséquence, nous lançons un appel au Conseil de sécurité pour qu'il réexamine le chiffre proposé pour le déploiement au titre du nouveau plan d'opérations. Si, hier, il y avait le moindre doute au sujet de la sincérité de l'engagement des parties envers l'Accord de cessez-le-feu, ces doutes devraient maintenant être dissipés. Les parties se sont exprimées de façon très claire et sans aucune ambiguïté : elles souhaitent la paix en République démocratique du Congo, et elles la souhaitent dès maintenant ; en outre, elles sont disposées à prendre des risques pour l'instaurer. Elles invitent et attendent avec ferveur une réaction correspondante du Conseil qui doit non seulement assumer ses responsabilités au titre de l'Accord de cessez-le-feu avec la rapidité nécessaire, mais également assurer l'exécution intégrale de ses propres résolutions sur la République démocratique du Congo, en particulier de la résolution 1291 (2000).

Nous avons maintenant l'occasion unique de réaliser des progrès tangibles qui mettraient fermement le processus sur la voie du succès. Le moment n'est pas venu de s'imaginer que toute lueur au bout du tunnel pour le processus de paix au Congo est forcément le phare d'un train rapide qui s'approche. Nous devons saisir l'occasion de réaliser des progrès. Que le Conseil inspire une confiance accrue dans le processus de paix en République démocratique du Congo, en prenant des mesures audacieuses et généreuses. Nous ne disons pas que le Conseil devrait abandonner toute prudence, mais ce que nous demandons instamment c'est que le Conseil agisse d'urgence et de façon décisive pour

promouvoir la paix en République démocratique du Congo, et soit disposé à prendre des risques calculés si le besoin s'en faisait sentir – comme il l'a fait en Sierra Leone, comme il l'a fait au Kosovo, et comme il l'a fait au Timor oriental. Nous demandons au Conseil de donner un contenu à notre engagement renouvelé envers le processus de paix en prenant des décisions audacieuses et courageuses; en effet, pourquoi ne pas convenir d'accélérer l'application de la phase III du déploiement des Nations Unies ici même et dès maintenant?

Nous ne devons pas laisser passer cette occasion. Le peuple congolais se tourne vers le Conseil en attendant beaucoup de ses décisions, pour qu'il puisse jouir de la paix et du progrès, en tant que peuple souverain et indépendant. C'est la moindre des choses que nous pouvons et que nous devons faire pour nos frères et soeurs au Congo. Le Conseil est appelé à assumer ses responsabilités et à jouer un rôle de chef de file.

Je manquerais à mes devoirs si je ne saisisais pas cette occasion de lancer un appel au Conseil de sécurité : qu'il fournisse une assistance financière à la Commission militaire mixte, institution capitale pour garder en vie le processus de paix de Lusaka. La CMM a de graves difficultés financières et pourrait être obligée de cesser ses activités si une assistance ne lui est pas fournie d'urgence.

Enfin, je voudrais prendre acte du rapport du Secrétaire général (S/2001/128), du 12 février 2001,

qui mentionne des faits nouveaux importants survenus depuis le dernier rapport du Secrétaire général au Conseil. Le rapport contient de nombreuses informations utiles et présente des recommandations précieuses à examiner par le Conseil. Le Comité politique, pour sa part, aura l'occasion de commenter et d'actualiser certains aspects du rapport au cours de nos séances privées officielles avec le Conseil, un peu plus tard dans la journée.

Les regards et les espoirs de la nation congolaise sont braqués sur nos débats d'aujourd'hui. Nous devons redonner espoir aux mères et aux enfants congolais. La situation exige qu'aucun retard n'intervienne. Convenons-en tous, nous en avons assez. Le moment de l'inaction est révolu. Le chapitre du conflit doit être clos. La paix, oui, la paix, doit revenir au Congo.

Le Président (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le distingué Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, l'Honorable Stanislaus I.G. Mudenge, Président du Comité politique, de ses aimables paroles à mon égard ainsi qu'à l'égard de mon pays.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité vient donc de terminer la phase officielle et publique de l'examen du point à l'ordre du jour. Le Conseil poursuivra l'examen de ce point à sa prochaine séance privée, qui aura lieu immédiatement dans cette salle après la levée de la présente séance.

La séance est levée à 11 heures.